

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

PAR LA SOUSIGNÉE, Caroline Dancause, greffière-trésorière

QUE : -

Lors de la séance ordinaire du conseil du 7 février 2022, le conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton a adopté le règlement 02-2022, règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la municipalité paroisse Sainte-Apolline de Patton pour l'année 2022.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité à cette adresse : www.sainteapollinedepatton.ca.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 8^e jour du mois de février 2022.


Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Caroline Dancause, greffière-trésorière, de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, ce 8^e jour du mois de février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de février 2022.


Greffière-trésorière